



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 05 novembre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 8 et du 18 octobre 2012
2. Présentation du budget de l'année 2013 du département des Affaires étrangères par M. le Ministre Jean Asselborn (demande de la sensibilité politique ADR du 4 octobre 2012)
3. Le mandat du Luxembourg au Conseil de sécurité des Nations Unies - orientations politiques, organisation pratique - explications de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères
4. Coordination politique entre le Gouvernement et la Chambre des Députés pour l'exercice du mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies (demande du groupe politique "déli gréng" du 19 octobre 2012)
5. Le droit d'enquête du Parlement européen
6. 6466 Projet de loi portant approbation
 - de l'Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre les Etats membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005
 - de l'Acte finalouverts à la signature à Ouagadougou le 22 juin 2010 et à Bruxelles du 1er juillet au 31 octobre 2010
 - nomination d'un Rapporteur
7. Dossiers européens
 - adoption de la liste de documents transmis entre le 27 octobre et le 2 novembre 2012
8. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hautpert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer

M. Robert Goebbels, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères
Mme Karin Bernard, MAE, Directeur adjoint des Finances

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusées : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 8 et du 18 octobre 2012

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. Présentation du budget de l'année 2013 du département des Affaires étrangères par M. le Ministre Jean Asselborn (demande de la sensibilité politique ADR du 4 octobre 2012)

Le représentant de la sensibilité politique ADR motive brièvement la demande du 4 octobre 2012 en se demandant si certains articles du budget sont encore de mise. Il s'enquiert notamment du crédit de 15.000 euros attribué à l'UEO, organisation qui a été dissolue. L'orateur évoque ensuite l'éventualité de réduire le nombre des Ambassades luxembourgeoises à l'étranger, p. ex. en fermant celle d'Abu Dhabi. Il voudrait également connaître le montant total de la contribution luxembourgeoise à l'Union européenne et le montant des frais engendrés par le siège luxembourgeois au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

M. le Ministre fournit les informations suivantes.

L'Ambassade à Abu Dhabi résulte de la volonté du Grand-Duché d'être présent dans le monde arabe. Cette présence peut encore être renforcée. Des co-accréditations sont nécessaires pour renforcer la présence dans certaines parties du monde, dont notamment l'Asie centrale.

Le crédit attribué à l'UEO sert à couvrir les coûts des engagements que l'UEO avait pris et les coûts engendrés par la dissolution.

Il est difficile de chiffrer la contribution totale du Luxembourg à l'Union européenne. M. le Ministre s'engage à fournir le montant total exact de la contribution luxembourgeoise ultérieurement. Les perspectives financières 2014-2020 sont encore en discussion au Conseil et au Parlement européen. La Présidence luxembourgeoise en 2015 nécessitera des dépenses supplémentaires. Elles seront nettement plus basses que les dépenses en 2005,

la structure de l'Union européenne ayant changé et les sommets étant organisés en principe à Bruxelles, à l'exception d'un ou deux par Présidence. Le gouvernement essaiera de tenir cet effort dans les limites de 50% des dépenses engendrés en 2005 (78 millions d'euros). Un crédit de 495.000 euros attribué à la préparation de la Présidence est inscrit au budget 2013. Le Grand-Duché devra probablement organiser le sommet entre l'Union européenne et les pays latino-américains en 2015.

Pour réduire les dépenses en 2013, l'accent a été mis sur les frais de fonctionnement. Le budget du Ministère des Affaires étrangères se chiffre à 62,4 millions d'euros ce qui représente 0,5% de l'ensemble du budget 2013. Par rapport à 2012, une hausse de 3,3 millions d'euros est à noter (5,66%), tandis que les frais de fonctionnement ont baissé de 3,4%. Les traitements des fonctionnaires se chiffrent à 13 millions d'euros. Les dépenses en capital ont augmenté de 20%, le montant se chiffrant à 1,27 millions d'euros (1 million d'euros en 2012). L'augmentation des dépenses courantes est due à différents facteurs, dont la préparation de la Présidence de l'Union européenne en 2015, l'achat de nouveaux passeports (660.000 euros), les exigences en tant que siège de certaines institutions européennes (333.250 euros) et l'augmentation du cours de change du dollar qui engendre des frais supplémentaires des contributions aux organisations internationales (1 million d'euros au total). La contribution aux Nations Unies augmente à raison du nombre des opérations de maintien de la paix. La contribution au Benelux a augmenté de 477.000 euros suite au renouvellement de la Convention. Hormis les dépenses pour le siège luxembourgeois au Conseil de sécurité des Nations Unies, l'augmentation relative du budget des Affaires étrangères est de 1,4%, ce qui est inférieur au taux d'inflation.

La contribution pour le siège luxembourgeois au Conseil de sécurité des Nations Unies est de 186.000 euros. 700.000 euros seront dépensés pour les frais de personnel et quelque 200.000 euros pour les frais de fonctionnement. Il n'y aura pas de location immobilière supplémentaire, la Maison du Luxembourg devant abriter les services nécessaires.

En ce qui concerne les dépenses en capital, M. le Ministre cite notamment les communications par satellite d'un montant de 76.000 euros.

Parmi les recettes, M. le Ministre évoque le montant de 1,5 millions d'euros pour les passeports.

Parmi les moyens de faire des économies supplémentaires, M. le Ministre évoque le parc automobile des ambassades luxembourgeoises à l'étranger ainsi que certains frais et indemnités des ambassades. Les frais pour les passeports ont été augmentés de 30 à 50 euros par pièce.

Débat

M. le Ministre répond aux questions supplémentaires du membre de la sensibilité politique ADR en donnant les précisions suivantes.

L'Union européenne est divisée en trois camps en ce qui concerne les perspectives financières 2014-2020 :

- les « amis de la cohésion » (Etats membres de l'Est et du Sud de l'Union) ;
- le groupe d'Etats-membres ne désirant pas modifier les différents arrangements actuels (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne, Finlande, France) ;

- les Etats membres prêts à donner les moyens nécessaires à l'Union européenne (Luxembourg, Belgique, Pologne).
Le montant avancé pour le budget total 2014-2020 est de 1.000 milliards d'euros, ce qui représente 1% du PIB de l'Union européenne.

Le règlement bilatéral avec la Russie concernant le régime de visas est motivé en premier lieu par les difficultés des pilotes de la société Cargolux qui à chaque fois doivent faire des démarches administratives pour renouveler leur visa. En attente d'un accord de l'Union européenne, un règlement bilatéral peut porter remède à ces difficultés. Certains autres Etats membres ont conclu des accords bilatéraux avec la Russie pour faciliter le régime des visas.

3. Le mandat du Luxembourg au Conseil de sécurité des Nations Unies - orientations politiques, organisation pratique - explications de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères

M. le Ministre informe que la candidature luxembourgeoise pour le mandat d'un siège non-permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies date de 2001. En 2008, la question se serait posée de savoir si la candidature était maintenue, la Finlande et l'Australie ayant posé leurs candidatures respectives. Le Luxembourg a décidé de poursuivre ses efforts. Au premier vote, le Luxembourg a obtenu 128 voix, la Finlande 108. Au deuxième vote, le Luxembourg a obtenu 131 voix et la Finlande 63.

M. le Ministre est d'accord de collaborer étroitement avec la Chambre des Députés. En février 2014, le tour de la Présidence mensuelle du Conseil de sécurité sera au Grand-Duché, ce qui demandera une bonne préparation. Pour assumer les travaux liés au Conseil de sécurité, une cellule permanente et accessible pendant 24 heures sur 24 sera créée à New York, une deuxième cellule sera créée en parallèle à Luxembourg.

Les Nations Unies ont actuellement 16 mandats pour des opérations de maintien de la paix, impliquant quelque 420.000 personnes. Les mandats pour l'Haïti, la Somalie et l'Afghanistan ont été prolongés en octobre et une résolution concernant le Mali a été adoptée. Le Luxembourg participera aux réunions du Conseil de sécurité en tant qu'observateur à partir du 20 novembre 2012, avant d'occuper le siège non-permanent à partir du 1^{er} janvier 2013. Il appartient aux cinq membres permanents de prendre les décisions sur le déroulement interne (partage des commissions, ordre du jour des réunions).

L'Afrique est le continent le plus évoqué au Conseil de sécurité. 19 résolutions concernant l'Afrique ont été adoptées en 2012. De par son expérience en relation avec sa politique de coopération au développement, le Luxembourg peut s'impliquer dans certains sujets, dont p. ex. les soldats mineurs.

4. Coordination politique entre le Gouvernement et la Chambre des Députés pour l'exercice du mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies (demande du groupe politique "déi gréng" du 19 octobre 2012)

Le représentant du groupe politique « déi gréng » motive brièvement la demande du 19 octobre 2012, en précisant qu'il est évident que la tâche du mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies incombe à l'exécutif. Or, les décisions prises à ce niveau dépassent les affaires courantes de la politique étrangère. L'orateur évoque le rôle de contrôle de l'exécutif par le Parlement et demande comment le flux d'information peut être transmis de façon organisée.

M. le Ministre répond qu'il souhaite recueillir quelques expériences avant de mettre sur pied des structures. Il est pourtant d'accord d'informer le Parlement dans les meilleurs délais sur les décisions à prendre, sous réserve de la confidentialité nécessaire. Les cellules respectives du Ministère des Affaires étrangères à New York (sous la direction de Mme Sylvie Lucas) respectivement à Luxembourg (sous la direction de M. Georges Friden) organisent un flux d'information 24 heures sur 24. La commission convient d'organiser une réunion avec le ou les responsables pour discuter ensemble sur les possibilités de transmettre les informations à la Chambre des Députés. Le Président de la commission évoque la possibilité de mettre à disposition des Parlementaires des notes de synthèse et d'organiser régulièrement des réunions de la commission au sujet du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Un membre de la commission exprime ses réserves en soulignant que d'autres sujets ont un impact beaucoup plus important sur le pays.

5. Le droit d'enquête du Parlement européen

M. le Président de la commission informe sur le courrier du Parlement européen du 12 septembre 2012 transmettant la proposition de règlement relatif aux modalités d'exercice du droit d'enquête du Parlement européen et sur la note du Représentant de la Chambre des Députés aux institutions européennes (Bulletin de Bruxelles no. 98). La Représentation permanente du Luxembourg a informé que le Luxembourg, ensemble avec la Suède, a introduit des réserves quant à la compatibilité de certaines dispositions avec le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il est également à analyser dans quelle mesure l'exercice du droit d'enquête risque de se heurter à la législation luxembourgeoise sur le secret bancaire.

Dans sa proposition, le Parlement européen associe les Parlements nationaux au droit d'enquête, l'article 12, paragraphe 3 évoquant que « la commission d'enquête peut demander au Parlement de l'Etat membre concerné de coopérer à l'enquête ». Il est prévu entre autres que la commission d'enquête puisse « faire déposer des fonctionnaires ou autres agents de l'Union ou des Etats membres » (article 12, paragraphe 1, deuxième tiret de la proposition).

Le membre du Parlement européen présent est d'accord de s'informer sur les détails des négociations entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne. Il fait savoir qu'en absence d'un droit d'initiative, le Parlement européen a conféré à sa proposition le statut d'une disposition de règlement interne. Par ailleurs, le droit d'enquête ne peut être exercé si une procédure juridictionnelle est en cours. Or, la disposition de pouvoir entendre des fonctionnaires des Etats membres va très loin et il est à analyser si le Parlement européen ne dépasse pas ses compétences.

La commission convient de réagir au courrier du Parlement européen et de revenir à ce sujet lors d'une réunion ultérieure, en présence du Ministre des Affaires étrangères. Un membre de la commission propose d'analyser l'avis juridique du Conseil et de demander, en tant que Parlement national, le droit réciproque de pouvoir entendre, dans une commission d'enquête, des fonctionnaires de l'Union européenne.

6. 6466 Projet de loi portant approbation - de l'Accord modifiant, pour la deuxième fois, l'Accord de partenariat entre

les Etats membres du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005

- de l'Acte final

ouverts à la signature à Ouagadougou le 22 juin 2010 et à Bruxelles du 1er juillet au 31 octobre 2010

M. Marc Angel est nommé Rapporteur du projet de loi sous rubrique.

7. Dossiers européens

- adoption de la liste de documents transmis entre le 27 octobre et le 2 novembre 2012

La liste de documents est adoptée sans modification.

8. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 22 novembre 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot